

Réingénierie de la formation et des compétences des Techniciens de laboratoire

1^{er} Groupe de travail – mercredi 8 septembre 2021

Introduction DGOS

Ouverture de la séquence (MSS/MESRI) ●

Présentation du GT et des échéances ●

Tour de table ●

Réingénierie des techniciens de laboratoire : un engagement du Ségur de la Santé



La réingénierie du diplôme de technicien de laboratoire et le passage de ces professionnels de la catégorie B à la catégorie A de la fonction publique hospitalière ont été inscrits dans le protocole d'accord de la FPH du Ségur de la santé, le 13 juillet 2020.

Le passage en catégorie A est prévu pour le 1^{er} janvier 2022.

Accord relatif à la fonction publique hospitalière
Rendre attractive la fonction publique hospitalière : Revaloriser les carrières et les rémunérations et sécuriser les environnements de travail

métiers ainsi que les sujétions auxquelles ils sont soumis du fait de l'obligation de continuité du service public hospitalier, constituent des spécificités de la fonction publique hospitalière. Elles ne sont aujourd'hui pas suffisamment prises en compte dans leurs grilles indiciaires de rémunération.

À cet effet, les signataires conviennent :

- De porter en catégorie B les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture avec application de la grille type de la catégorie B issue du nouvel espace statutaire, sans remettre en cause la catégorie active ;
- D'intégrer les corps infirmiers (infirmiers en soins généraux, infirmiers spécialisés, cadres de santé paramédicaux, infirmiers en pratique avancée) dans la grille « type » de la catégorie A ;
- De revaloriser les corps de la catégorie B et de la catégorie A, mis en extinction à la suite du protocole Bachelot, à due proportion de la revalorisation des corps de la catégorie A comparables ;
- De revaloriser en conséquence les corps des filières rééducation et médico technique ayant les mêmes grilles ;
- De revaloriser la grille des directeurs des soins en cohérence avec les autres revalorisations.

Les reclassements dans les grilles se feront à indice égal ou à défaut immédiatement supérieur.

La réingénierie des diplômes de diététicien, préparateur en pharmacie, technicien de laboratoire sera initiée à compter de septembre 2020. Un chantier sera également ouvert sur l'évolution des métiers des ambulanciers et des assistants de régulation médicale.

Un groupe de travail sur la mise en œuvre de ces révisions et regroupant les signataires du présent accord, sera engagé sans tarder. Il devra autant que possible être achevé avant la fin du premier trimestre 2021.

Le groupe de travail examinera également les conditions de reclassement dans les corps à l'occasion d'une promotion ou d'un recrutement après une première expérience professionnelle.

Dans l'attente de la mise en œuvre de ces grilles, les ratios promus/promouvables seront doublés par rapport aux ratios de 2019 pour les années 2020 et 2021.

Mesure 2 : reconnaître les spécificités des personnels soignants médico-techniques et de la rééducation avec une révision et une revalorisation des grilles indiciaires qui devra, autant que de possible, intervenir avant la fin du premier trimestre 2021.

Mesure 3 : doubler les ratios promus-promouvables pour les années 2020 et 2021.

3. Construire un régime indemnitaire plus lisible et plus transparent pour les personnels non médicaux

Les régimes indemnitaires de la fonction publique hospitalière se caractérisent par leur enchevêtrement (plus d'une centaine de primes) et leur complexité du fait de champs d'application hétérogènes. En outre, nombre d'entre eux sont anciens et ne sont plus adaptés. De ce fait, ces régimes

Lancement des travaux

Point de situation

- **Evolution régulière du métier** de technicien de laboratoire ces dernières années : expertise technologique au service des disciplines de biologie médicale et nouvelle culture de gestion des risques
- Rôle déterminant de collaboration et d'appui technique des techniciens de laboratoire dans divers secteurs d'activité, mis en lumière lors de la **crise sanitaire**
- Besoin de **formations complémentaires** plus ou moins longues pour un bon nombre de techniciens de laboratoire, s'ajoutant aux heures obligatoires de formation
- Une révision du référentiel activités-compétences avait été finalisée **en 2011**, qui pourra servir de base de travail

Prochaines étapes

- **5 autres réunions** du groupe de travail
- Réflexion sur **l'évolution de la maquette pédagogique** (harmonisation à bac+3, maintien d'un bac+2 ?)
- Elaboration d'un **nouveau référentiel activités-compétences**

Une diversité de diplômes donnant accès à l'exercice de la profession de TLM

Un paysage très contrasté

- Un exercice de la profession de technicien de laboratoire médical ouvert à une **liste importante de diplômes** (article D-4352-2 du CSP, arrêté du 21/10/1992)
- Un appareil de formation sous la tutelle de différents ministères et **une diversité de diplômes et de durée de formation** : DETLM, BTS en analyse biologique, BTS Bioanalyses et contrôle, BTS en biochimie agricole, DUT génie biologique option Analyses biologiques et biochimique remplacé par la LP-BUT en cours de mise en œuvre

Données démographiques

Différents diplômes conduisant au métier de technicien de laboratoire	Formation					Professionnels en activité (source : DREES, ADELI, 2020)			
	(sources : DREES, enquête écoles 2018 ; Ministère de l'Éducation nationale ; DGESIP- DGRI, SIES)								
	(Technicien de laboratoire : DE 2018, BTS ABM & BC 2017/2018, BTS AGBB 2018/2019)								
	1ère année	2ème année	3ème année	Ensemble	Diplômés	Mode d'exercice et secteur d'activité	Effectifs	%	
Diplôme d'Etat de TLM	109	72	84	265	86	Libéraux ou mixtes		13	0,03%
						Salarieds hospitaliers	Hôpital public	20308	41,97%
Établissement privé ESPIE	1331	2,75%							
Établissement privé lucratif	243	0,50%							
Hôpital militaire	163	0,34%							
BTS Analyses de biologie médicale	1107	922		2029	912	Autres salariés	Labo analyses médicales	20441	42,26%
BTS Bioanalyses et contrôle	1096	957		2053	899		Autre établissement sanitaire	3567	7,37%
BTS Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques	819	768		1587	696		Autres secteurs	1562	3,23%
DUT en génie biologique option Analyses biologiques et biochimiques	données non disponibles						Entreprise d'interim	492	1,02%
						Centre de santé	183	0,38%	
						Établissement de soins et prévention	76	0,16%	
						Total général	48374	100,00%	

Introduction MESRI

Ouverture de la séquence (MSS/MESRI) ●

Présentation du GT et des échéances ●

Tour de table ●

BTS laboratoire

permettant l'exercice de la profession

Analyses de biologie médicale

Bio-Analyses et contrôle

Biotechnologies

BTS ABM, BTS BioAC, BTS Biotechnologies

Niveau de formation : bac + 2

Les titulaires des BTS alimentent majoritairement le vivier des professionnels

Plus de 2000 diplômés /an sur 3800 diplômés - Données 2019

BTS ABM : 911

BTS Bio-AC : 841

BTS Biotechnologies : 398

Très forte employabilité en LBM pour les titulaires du BTS ABM

Des centres de formation (public, privé, CFA) sur tout le territoire

- 43 centres de formation BTS Analyses de Biologie Médicale
- 47 centres de formation BTS Bio-Analyses et Contrôles
- 22 centres de formation BTS biotechnologies

1458 techniciens de laboratoire

(dont 150 titulaire d'une licence professionnelle
Les titulaires du BTS ABM représentent 75 % des
techniciens TLM)

« Formation permettant après une phase d'habilitation propre au laboratoire d'assumer l'ensemble des postes techniques »

Plus-value des jeunes diplômé à Bac +3

« Maturité, professionnalisme

Connaissances plus solides et dans des champs disciplinaires peu abordés en BTS »

Bac+2/BTS + licence professionnelle

« Salaire quasi-identique / intérêt de la LP qualité

Opportunité d'évolution de poste plus rapide »

244 biologistes/ cadres de santé

« Formation actuelle partiellement adaptées, à compléter avec des compétences en biologie technique spécialisée (Bio Mol, ACP..) en qualité, anglais »

Présentation du groupe de travail

Ouverture de la séquence (MSS/MESRI) 

Présentation du GT et des échéances 

Tour de table 

Calendrier du groupe de travail



- Mercredi **8 septembre** 9h30-12h30
- Jeudi **23 septembre** 14h30-17h30
- Vendredi **15 octobre** 9h30-12h30
- Mercredi **20 octobre** 14h30-17h30
- Mercredi **17 novembre** 14h30-17h30
- Mercredi **1^{er} décembre** 14h30-17h30

Tour de table

Ouverture de la séquence (MSS/MESRI) ●

Présentation du GT et des échéances ●

Tour de table ●